



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 14/05/2008

**Séance du lundi 5 mai 2008  
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :  
La Directrice Générale  
Adjointe des services,  
Cécile Genty-Guemard

**PRESENCES**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le lundi 5 mai 2008 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**R 0.0 - Composition du Bureau - Election d'un membre supplémentaire**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle composition du Bureau.

Monsieur le Président présente les modalités d'élection du membre supplémentaire au Bureau et à l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces modalités.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 134

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 134

Bulletins blancs et nuls : 7

Suffrages exprimés : 127

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Monsieur Serge RUTKOWSKI	124 voix
Madame Françoise BRANGET	3 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Serge RUTKOWSKI, élu membre supplémentaire au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

↳ R 0.1 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président invite les élus à faire part du dépôt des listes aux fins d'élection des membres titulaires et membres suppléants de la CAO.

Une seule liste est déposée.

Titulaires

Fanny GERDIL

Jean-Pierre GOVIGNAUX

Claude VOIDEY

Marcel COTTINY

Jean PIQUARD

Suppléants

Françoise FELLMANN

Odile FAIVRE-PETITJEAN

Françoise GALLIOU

Thomas JAVAUX

André AVIS

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 134

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 133

Bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 132

L'unique liste déposée a obtenu 132 voix.

Monsieur le Président déclare élus Mme GERDIL et MM GOVIGNAUX, VOIDEY, COTTINY, PIQUARD comme membres titulaires et Mmes FELLMANN, FAIVRE-PETITJEAN, GALLIOU et MM JAVAUX, AVIS comme membres suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

↳ R 0.2 - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président invite les élus à faire part du dépôt des listes aux fins d'élection des membres titulaires et membres suppléants de la CDSP.

Une seule liste est déposée.

Titulaires

Fanny GERDIL

Jean-Pierre GOVIGNAUX

Michel LETHIER

Bruno COSTANTINI

Jean-Michel CAYUELA

Suppléants

Françoise FELLMANN

Béatrice RONZI

Marie-Noëlle LATHUILIERE

Raymond REYLE

Gisèle ARDIET

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 134

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 134

Bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 133

L'unique liste déposée a obtenu 133 voix

Monsieur le Président déclare élus Mme GERDIL et MM GOVIGNAUX, LETHIER, COSTANTINI, CAYUELA comme membres titulaires et Mmes FELLMANN, RONZI, LATHUILIERE, ARDIET et M. REYLE comme membres suppléants au sein de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

↳ R 0.3 - Modalités de désignation des représentants de la CAGB dans les commissions internes et les organismes extérieurs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'application de cette disposition pour les rapports n° 0.5 à n° 0.11.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134            Contre : 0            Abstention : 0

↳ R 0.4 - Création des commissions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- ces différents points relatifs aux commissions,
- la création de 9 commissions.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134            Contre : 0            Abstention : 0

## ↳ R 0.5 - Désignation des délégués de la CAGB dans les commissions

	Membres des commissions
1/ Finances, ressources humaines, communication, TIC	Catherine BALLOT - Gabriel BAULIEU - Marcel COTTINY - Marie-Odile CRABBE DIAWARA - Laurent DELMOTTE - Emmanuel DUMONT - Denis GALLET - Gilbert GAVIGNET - Martine JEANNIN - Thomas JAVAUX - Cédric LINDECKER - Karine MICHEL - Daniel ROLET - Marie-Noëlle SCHOELLER
2/ Transports, infrastructures, déplacements	Gisèle ARDIET - Bernard BOURDAIS - Jean-Jacques DEMONET - Yves GUYEN - Gérard GALLIOT - Françoise GILLET - Philippe GUILLAUME - Jean-Pierre ISSARTEL - Sylvie JEANNIN - Jean PIQUARD - Jean ROSSELOT - Jean-Claude ROY - Laurent SANSEIGNE - Claude SIMONIN - Corinne TISSIER - Nicole WEINMAN
3/ Economie, emploi, insertion	Charles BATISTE - Bernard BECOULET - Philippe CHANEY - Jacques COINTET - Marcel FELT - Bernard GAVIGNET - Michel LOYAT - Jacques MARIOT - Jean-Pierre MARTIN - Annie MENETRIER - Nohzat MOUNTASSIR - Serge RUTKOWSKI - Jean TARBOURIECH - Gérard VALLET - Sylvie WANLIN + 1 délégué Ville de Besançon
4/ Développement durable, environnement, cadre de vie	Philippe BELUCHE - Martine BULTOT - Jacques CANAL - Michel CARTERON - Thierry CHATOT - Pascal DUCHEZEAU - Béatrice FALCINELLA - Nicolas GUILLEMET - Catherine GELIN - Daniel HUOT - François LOPEZ - Claude OYTANA - Elisabeth PEQUIGNOT - Françoise PRESSE - Jean-Marie ROTH
5/ Culture, tourisme, sports	Hayatte AKODAD - Sylvaine BARASSI - Maryse BILLOT - Christophe CURTY - Jacques CURTY - Cyril DEVESA - Odile FAIVRE-PETITJEAN - Jean-François GIRARD - Solange JOLY - Bernard MADOUX - Jacques MENIGOZ - Franck MONNEUR - Jean-Yves PRALON - Claude PREIONI - Philippe SIMONIN
6/ Prospective, préparation et accompagnement des grands projets	Frédéric ALLEMANN - Christiane BEUCLER - Nicolas BODIN - Christian BOILLEY - Patrick BONTEMPS - Françoise BRANGET - Roland DEMESMAY - Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Jean-Michel FAIVRE - Didier GENDRAUD - Marie-Noëlle LATHUILIERE - Jean-Michel MAY - Raymond REYLE - Béatrice RONZI - Jacques THIEBAUT
7/ Habitat, Politique de la ville	Bertrand ASTRIC - André AVIS - Catherine BARTHELET - Jean-Michel CAYUELA - Françoise FELLMANN - Abdel GHEZALI - Lazhar HAKKAR - Valérie HINCELIN - Auguste KOELLER - Bernard MOYSE - Danièle POISSENOT - Jean-Pierre PROST - Robert STEPOURJINE - Geneviève VERRO + 1 délégué Ville de Besançon
8/ Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes	André BAVEREL - Alain BLESSEMAYE - Pascal BONNET - Pierre CONTOZ - Bruno COSTANTINI - Yves-Michel DAHOUI - Fanny GERDIL - Jean-Pierre GOVIGNAUX - Bernard LAURENT - Michel LETHIER - Jacqueline PANIER - Daniel PARIS - Joëlle SCHIRRER - Jean SIMONDON - Bernard VOUGNON
9/ Gestion des déchets ménagers et assimilés	Eric ALAUZET - Teddy BENETEAU - Jean-Marc BOUSSET - Benoît CYPRIANI - Michèle DE WILDE - Françoise GALLIOU - Denis JOLY - Jean-Sébastien LEUBA - Christophe LIME - Didier MARQUER - Michel OMOURI - Patrick RACINE - Jean-Pierre TAILLARD - Alain VIENNET - Claude VOIDEY

Les 2 délégués de la Ville de Besançon à désigner dans les commissions n°3 et n°7 seront élus lors du Conseil de Communauté du 25 juin 2008.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la répartition des délégués dans les commissions,
- désigne les délégués dans les différentes commissions.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134            Contre : 0            Abstention : 0

↳ R 0.6 - Election des délégués de la CAGB dans différents syndicats mixtes

**1) Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants au SMAIBO :

6 titulaires	6 suppléants
Gabriel BAULIEU	Valérie BRIOT
Bernard GAVIGNET	Anne WY SOCKI
Gilbert GAVIGNET	Jean-Yves RENO
Jean-Pierre MARTIN	Josette LANGUEBIEN
Claude PREIONI	Martine DELESSARD
Nicolas BODIN	Frédéric ALLEMANN

**2) Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants au SMPSI :

8 titulaires	8 suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Nicole WEINMAN
Annie MENETRIER	Martine BULTOT
Michel LOYAT	Danièle POISSENOT
Nicolas BODIN	Béatrice RONZI
Gabriel BAULIEU	Thomas JAVAUX
Roland DEMESMAY	Marie-Noëlle LATHUILIERE
Marcel FELT	Bernard BECOULET
Jean-Pierre MARTIN	Gérard VALLET

**3) Syndicat Mixte Lumière**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Lumière :

3 titulaires	3 suppléants
Emmanuel DUMONT	Jean-Louis FOUSSERET
Bruno COSTANTINI	Bertrand ASTRIC
Daniel HUOT	Jean-Paul DILLSCHNEIDER

**4) Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze :

5 titulaires	5 suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Jacqueline PANIER
Jacques MARIOT	Nicole WEINMAN
Muriel MARCEAU	A.lexis JACOB
Jean-Michel CAYUELA	Yves FILET
Jacques CURTY	Christian PASCAL

## 5) Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray :

6 titulaires	6 suppléants
Jean-François GIRARD	Nicolas GUILLEMET
Franck MONNEUR	Jean-Pierre GOVIGNAUX
Pierre CONTOZ	Jean PIQUARD
Jean-Pierre MARTIN	Daniel HUOT
Jean-Yves PRALON	Sylvaine BARASSI
Claude PREIONI	Yves-Michel DAHOUI

## 6) Modification dans les délégués de la CAGB au SYBERT et au SMSCOT

A la demande de MM. TAILLARD et DELMOTTE, il est proposé le changement suivant :

### Ancienne situation

SYBERT	SMSCOT
Laurent DELMOTTE	Jean-Pierre TAILLARD

### Nouvelle situation

SYBERT	SMSCOT
Jean-Pierre TAILLARD	Laurent DELMOTTE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 134 Contre : 0 Abstention : 0

## ↳ R 0.7 - Election des délégués de la CAGB dans différentes associations

### **1. Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Besancon (COS)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire au COS :

I titulaire
Marie-Odile CRABBE DIAWARA

### **2. Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire et suppléant au GART :

I titulaire	I suppléant
Jean-Louis FOUSSERET	Jean-Claude ROY

### **3. Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires à l'AUDAB :

16 titulaires
Jean-Louis FOUSSERET Patrick BONTEMPS Françoise PRESSE Nicolas GUILLEMET Didier GENDRAUD Béatrice RONZI Nicolas BODIN Jean-Paul DILLSCHNEIDER Serge RUTKOWSKI André BAVEREL Jean-Pierre PROST Claude OYTANA Alain VIENNET Bernard MOYSE Bertrand ASTRIC Michel LETHIER

### **4. Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires au PLIE :

9 titulaires
Annie MENETRIER Valérie HINCELIN Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE Sylvie WANLIN Bernard MOYSE Philippe CHANEY Serge RUTKOWSKI Jean-Michel CAYUELA Jean-Michel FAIVRE

### **5. Association des Communautés de France (AdCF)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire à l'AdCF :

1 titulaire
Gabriel BAULIEU

### **6. Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire à l'AMGVF :

1 titulaire
Gabriel BAULIEU

## **7. Association du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire à l'Association du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône :

I titulaire
Jean-Pierre GOVIGNAUX

## **8. Association de Surveillance de la Qualité de l'air dans l'Agglomération Bisontine et le Sud Franche-Comté (ASQAB)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire et suppléant à l'Association de Surveillance de la Qualité de l'air dans l'Agglomération Bisontine et le Sud Franche-Comté :

I titulaire	I suppléant
Daniel HUOT	Béatrice FALCINELLA

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134      Contre : 0      Abstention : 0

↳ R 0.8 - Election des représentants de la CAGB dans des Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

### **1. Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne ce délégué titulaire à la SEDD :

I titulaire
Jean-Louis FOUSSERET

- autorise ce délégué à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration de la SEM.

### **2. Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Grand Besançon – Immobilier d'Entreprises (SAIEMGB – IE)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne ces délégués titulaires à la SAIEMGB - IE :

4 titulaires CA dont 1 à l'AG
Jean-Louis FOUSSERET
Annie MENETRIER
Gabriel BAULIEU (AG)
Jean-Pierre MARTIN

- autorise ces délégués à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration de la SEM.

M. BAULIEU a été désigné à l'assemblée générale comme porteur des parts de la CAGB.



### **3. Société d'Economie Mixte Citadelle**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne ce délégué titulaire à la SEM Citadelle :

I titulaire
Claude PREIONI

- autorise ce délégué à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration de la SEM.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134      Contre : 0      Abstention : 0

#### ↳ R 0.9 - Election des délégués de la CAGB dans différentes commissions

##### **1. Commission ad hoc Marnières**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants à la Commission ad hoc Marnières :

6 titulaires	6 suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Alain BLESSEMAILLE
Jacques MARIOT	Michel LOYAT
Gabriel BAULIEU	Nohzat MOUNTASSIR
Jean-Pierre MARTIN	Marcel FELT
Raymond REYLE	Christian MAGNIN FEYSOT
Bernard MOYSE	Jean TARBOURIECH

##### **2. Comité régional de l'habitat**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire et suppléant au Comité régional de l'habitat :

I titulaire	I suppléant
Robert STEPOURJINE	Danièle POISSENOT

##### **3. Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire à la Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat :

I titulaire
Robert STEPOURJINE

#### **4. Comité d'orientation TGV**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires au Comité d'Orientation TGV :

4 titulaires
Jean-Louis FOUSSERET Jean-Claude ROY Serge RUTKOWSKI Marcel FELT

#### **5. Comité consultatif des communes du secteur Nord**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires au Comité consultatif des communes du secteur Nord :

2 titulaires
Serge RUTKOWSKI Jean-Claude ROY

#### **6. Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la Cité des Arts et de la Culture**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire et suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la Cité des Arts et de la Culture :

1 titulaire	1 suppléant
Jean-Louis FOUSSERET	Alain BLESSEMAILLE

#### **7. Commission d'appel d'offres de la SEDD pour la concession d'aménagement des Hauts du Chazal**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants à la Commission d'appel d'offres de la SEDD pour la concession d'aménagement des Hauts du Chazal :

2 titulaires	2 suppléants
Jean-Louis FOUSSERET Jean-Pierre MARTIN	Alain BLESSEMAILLE Frédéric ALLEMANN

↳ R 0.10 - Election des délégués de la CAGB dans d'autres structures

#### **I. Comité de pilotage Pôle Santé des Hauts du Chazal**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires au Comité de pilotage Pôle Santé des Hauts du Chazal :

2 titulaires
Jean-Louis FOUSSERET Jean-Pierre MARTIN

## **2. Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces délégués titulaires et suppléants à l'Etablissement Public Foncier du Doubs :

8 titulaires	8 suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Danièle POISSENOT
Michel LOYAT	Valérie HINCELIN
Nicolas GUILLEMET	Jean-Claude ROY
Jean-Pierre MARTIN	Pierre CONTOZ
Robert STEPOURJINE	Gabriel BAULIEU
Raymond REYLE	Christiane BEUCLER
Roland DEMESMAY	Jena-Michel MAY
Yves GUYEN	Jacques THIEBAUT

## **3. Office de Tourisme et des Congrès (OTC)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire et suppléant à l'Office de Tourisme et des Congrès :

I titulaire	I suppléant
Claude PREIONI	Jean-Yves PRALON

## **4. Comité Départemental du Tourisme (CDT)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ce délégué titulaire au Comité Départemental du Tourisme :

I titulaire
Claude PREIONI

↳ R 0.11 - Création et élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Représentants CAGB (8)	Jean-Louis Fousseret ou son représentant Gabriel BAULIEU (hors 8) Eric ALAUZET Jean-Jacques DEMONET Jean-Claude ROY Jean-Pierre MARTIN Marcel FELT Bernard GAVIGNET Jean-Pierre TAILLARD Patrick RACINE
------------------------	---

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en 2007,
- se prononce favorablement sur la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134      Contre : 0      Abstention : 0

↳ R 0.12 - Détermination du montant des indemnités des élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134      Contre : 0      Abstention : 0

↳ R 0.13 - Droit à la formation des élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les orientations en matière de formation,
- le plafonnement des crédits affectés à hauteur de 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134      Contre : 0      Abstention : 0

↳ R 0.14 - Modalités de concertation sur le projet TCSP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve les objectifs de l'opération pour laquelle la concertation préalable est entreprise, sur la base des décisions prises à l'issue de l'étude de faisabilité et d'insertion,
- se prononce favorablement sur la nécessité d'entreprendre une concertation préalable sur les communes de Besançon et Chalezeule,
- décide de l'engagement de la concertation préalable selon les modalités.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 134      Contre : 0      Abstention : 0

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des

### délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 5 mai 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau  
à Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX - **Arguel :** André AVIS - **Audeux :** Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL - **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON - **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 0.8), Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 0.13), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN - **Beure :** Philippe CHANEY, Michel PIDANCET (suppléant de Auguste KOELLER) - **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY - **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** Philippe SIMONIN - **Chaleze :** Christophe CURTY - **Chalezeule :** Raymond REYLE - **Champagney :** Claude VOIDEY - **Champoux :** Thierry CHATOT - **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME - **Chaucenne :** Bernard VOUGNON - **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER - **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT, Frédéric MONIOTTE (suppléant de Jean-Pierre PROST) - **Deluz :** Sylvaine BARASSI - **Ecole Valentin :** André BAYEREL, Yves GUYEN - **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI - **Gennes :** Jean SIMONDON - **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE - **La Chevillotte :** Jean PIQUARD - **La Vèze :** Jacques CURTY - **Larnod :** Gisèle ARDIET - **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER - **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER - **Marchaux :** Bernard BECOULET - **Miserey Salines :** Ada LEUCI (suppléante de Marcel FELT), Denis JOLY - **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ - **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET - **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - **Noironte :** Bernard MADOUX - **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS - **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA - **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE - **Pouilly les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE - **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE - **Rancenay :** Michel LETHIER - **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL - **Routelle :** Claude SIMONIN - **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET - **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Thierry MALTIS (suppléant de Christian BOILLEY) - **Tallenay :** Jean-Yves PRALON - **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH - **Thoraise :** Jean-Michel MAY - **Torpes :** Bernard LAURENT - **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE - **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET - **Vorges Les Pins :** Patrick VERDIER (suppléant de Charles BATISTE)

**Etaient absents :** **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT - **Besançon :** Catherine BALLOT, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Béatrice FALCINELLA, Michel OMOURI - **Mazerolles Le Salin :** Daniel PARIS - **Osselle :** Jacques MENIGOZ - **Vaire Arcier :** Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Béatrice RONZI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. THIEBAUT, C. BALLOT, F. BRANGET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.7), Y-M DAHOUI, J-J DEMONET (jusqu'au rapport 0.13), C. DEVESA, M. OMOURI, Daniel PARIS, J. MENIGOZ

**Mandataires :** J. CANAL, C. TISSIER, J. ROSSELOT, P. GUILLAUME, J-L FOUSSERET, J-C ROY, Valérie HINCELIN, E. SASSARD, C. PREIONI, P. DUCHEZEAU



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

***Procès-verbal***

**Conseil de Communauté**

Séance du 05 mai 2008  
à la CCI du Doubs

## Ordre du jour :

Rapport 0.0 – Composition du Bureau – Election d’un membre supplémentaire.....	16
Rapport 0.1 – Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres .....	17
Rapport 0.2 - Election des membres de la commission de Délégation de Service Public .....	17
Rapport 0.3 – Modalités de désignation des représentants de la CAGB dans les commissions internes et les organismes extérieurs .....	18
Rapport n°0.4 – Création des commissions.....	19
Rapport 0.5 – Désignation des délégués de la CAGB dans les commissions .....	20
Rapport n°0.6 – Election des délégués de la CAGB dans différents syndicats mixtes .....	20
Rapport n° 0.7 – Election des délégués de la CAGB dans différentes associations.....	21
Rapport n°0.8 – Election des représentants de la CAGB dans des Sociétés d’Economie Mixte (SEM) .....	22
Rapport n°0.9 – Election des délégués de la CAGB dans différentes commissions.....	22
Rapport n°0.10 – Election des délégués de la CAGB dans d'autres structures.....	23
Rapport n°0.11 – Création et élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) .....	24
Rapport n°0.12 – Détermination du montant des indemnités des élus.....	25
Rapport n°0.13 – Droit à la formation des élus.....	26
Rapport n°0.14 – Modalités de concertation sur le projet TCSP.....	26

**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**  
**Conseil de Communauté**

*Séance d'installation du 05 mai 2008*

*(La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce que nous avons le quorum ? Je déclare donc la séance ouverte, en vous demandant de bien vouloir vous asseoir calmement parce que chaque minute perdue maintenant est une minute supplémentaire avant que vous soyez libérés pour retourner dans vos foyers. Nous avons donc intérêt à démarrer assez rapidement.

Je vous souhaite la bienvenue. Je vois que vous êtes en forme, vous avez profité d'un 1<sup>er</sup> mai qui vous a permis de vous requinquer un peu.

Nous allons prendre le rapport 0.0.

<b>Rapport 0.0 – Composition du Bureau – Election d'un membre supplémentaire</b>
--

**M. LE PRESIDENT.**- Nous avons eu, la dernière fois, vous vous en souvenez, un débat par rapport à la non-représentation du maire d'Auxon-Dessus au Bureau puisque les élections étaient faites, là comme partout ailleurs, par les secteurs, et que le maire n'avait pas été élu au Bureau, qu'il n'avait donc pas de poste de vice-président. J'ai donc à cet instant déclaré que pour ne pas remettre en cause cette savante construction on ne pouvait pas mettre de nouveau vice-président. Par contre, j'avais dit que j'essaierais de régler le problème, j'ai donc fait la proposition au Bureau qui l'a acceptée que compte tenu de l'impact... c'est vrai que le maire m'a indiqué qu'un tiers de la commune était impacté par le TGV, ce qui est important, je propose donc qu'il n'y ait pas de poste de vice-président supplémentaire mais que nous puissions inviter au Bureau Serge RUTKOWSKI, ce que le Bureau a accepté à l'unanimité afin de nous permettre là aussi d'une part de respecter les choix qui ont été faits dans les secteurs, et d'autre part de faire en sorte que le maire de cette commune qui voit le tiers de son territoire affecté par la gare puisse être représenté.

Je vous demande donc est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition d'un membre supplémentaire ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ? Il n'y en a pas.

C'est donc adopté à l'unanimité.

Maintenant nous allons donc devoir élire... vous avez ici sur vos tables 3 feuilles, une pour le membre du Bureau, on les a faites au nom de Serge RUTKOWSKI, une autre pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, et une autre pour la délégation de service public.



Je vous propose que nous puissions voter, du moins ce n'est pas le bon mot puisque c'est une nécessité, de voter à bulletin secret.

Il y a 3 urnes qui sont déposées, vous essaieriez de ne pas vous tromper de couleur de bulletin en mettant dans l'urne, parce que c'est assez habituel, donc vous mettrez le bulletin jaune-orange dans l'urne jaune-orange, le rose dans le rose et le jaune paille dans le jaune paille.

Sachez aussi que ce sont des listes bloquées et que si un nom est rayé sur la liste le bulletin est nul. Donc là il y a une nécessité de voter à bulletin secret afin... et ensuite nous en aurons fini avec les procédures d'élections, afin de ne pas compliquer les choses nous allons refaire comme la dernière fois en commençant par notre ami JAVAUX, le maire d'Amagney, en suivant, dans l'ordre, vous irez voter là-bas, vous mettrez les trois bulletins dans l'urne, ceux qui ont un pouvoir en mettront 2 x 3 dans les urnes. Ne vous trompez pas, je répète qu'un bulletin nul... qu'un bulletin qui a été rayé est nul, et je demande à Hayatte AKODAD qui n'est pas encore assise, mais ce n'est pas la peine qu'elle s'assise, à Béatrice RONZI et à Nicolas GUILLEMET, les benjamins et benjamins, d'aller jouer les secrétaires de séance là-bas.

Je vous demande donc, maintenant que vous êtes tous assis, d'aller voter dans l'ordre, comme la dernière fois, afin que l'on puisse vous repérer facilement, et ensuite, pendant le dépouillement nous avancerons dans la séance.

Vous allez voter, le vote est ouvert.

Attendez ! Excusez-moi. Je vais un peu vite parce que vous votez pour les trois mais je n'ai pas présenté les deux autres rapports.

## **Rapport 0.1 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**M. LE PRESIDENT.**- La Commission d'Appel d'Offres, vous avez donc 5 titulaires et 5 suppléants, cela a été fait en accord avec l'ensemble des secteurs et le Bureau. Donc je vous donne les noms : GERDIL, GOVIGNAUX, VOIDEY, COTTINY, PICARD et FELLMANN, Odile FAIVRE-PETITJEAN, GALLIOU, JAVAUX et AVIS.

Il n'y a pas de représentant de l'UMP bisontine, ce n'est pas un oubli, c'était un accord, c'était l'UMP qui n'avait pas souhaité y être pour des problèmes de disponibilité, mais ce n'est pas un oubli ni une mise à l'écart.

Voilà concernant les membres de la commission d'appel d'offres.

## **Rapport 0.2 - Election des membres de la commission de Délégation de Service Public**

**M. LE PRESIDENT.**- Concernant les membres de la commission de délégation de service public, il y a : GERDIL, GOVIGNAUX, LETHIER, CONSTANTINI, CAYUELA, FELLMANN, RONZI, LATHUILIERE, REYLE et ARDIET.

Ces listes sont donc déposées, c'est celles que vous avez sur vos bureaux. Je rappelle que ceux qui ont des pouvoirs doivent mettre deux fois le même bulletin dans l'urne. Vous avez le droit de rayer des noms. Si vous le rayez, sachez que le bulletin sera considéré comme nul.

Les pouvoirs, ils les ont là-bas, je vais peut-être les rappeler tout de même, parce que peut-être que certains d'entre vous ne savent pas qu'ils ont un pouvoir. Mais à l'entrée on a dû leur donner deux bulletins.

Les pouvoirs, pour ce soir, sont :

DAHOUÏ – FOUSSERET

MENIGOZ – DUCHEZEAU  
PARIS – PREIONI  
BRANGET – ROSSELOT  
BALLOT – TISSIER  
DEVESA – HINCELIN  
THIEBAUT – CANAL  
BENETEAU de LAPRAIRIE – POISSENOT à partir de son départ.  
Jusqu'à son arrivée CYPRIANI à GUILLEMET  
Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY.

Voilà pour les pouvoirs.

Il y a un souci ? Non, il n'y a pas de souci. Donc Thomas JAVAUX, Monsieur le Maire d'Amagney, allez-y, on commence dans cet ordre.

*(L'Assemblée procède aux votes)*

**M. LE PRESIDENT.**- S'il vous plaît ! Est-ce que tout le monde a voté ?

Chers amis et collègues, si vous voulez bien vous asseoir !

Le silence retrouvé, je repose ma question, est-ce que tout le monde a voté ?

Tout le monde ayant voté le scrutin est clos, nous allons procéder au dépouillement et pendant ce temps-là nous allons avancer.

### **Rapport 0.3 – Modalités de désignation des représentants de la CAGB dans les commissions internes et les organismes extérieurs**

**M. LE PRESIDENT.**- Comme la dernière fois, le rapport n° 3, nous allons désigner un certain nombre de membres dans des commissions.

S'il vous plaît ! Les rapports 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, comme m'y autorise la loi du 13 août 2004 et l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, si vous êtes d'accord à l'unanimité nous pouvons voter à main levée pour l'ensemble de ces commissions, sachant que ça a déjà été fait par secteur et à Besançon, où à Besançon il y a un doute sur une commission, donc là je laisserai en blanc et les membres de la minorité municipale me désigneront dans le courant de la semaine la personne qui y siègera puisqu'il y a encore des désaccords entre le représentant de la minorité, l'UMP, et le représentant de la minorité MODEM. Ne voulant pas jouer les maîtres d'école ici et ne souhaitant pas que ce soit l'Agglo qui arbitre cela, ce sera fait au niveau... je réunirai les 55 membres de la liste, comme cela se fait dans les secteurs pour... on vous donnera un nom mais je ne souhaite pas que ce soir nous discussions de cela.

Il y aura donc, dans la commission n°3 et commission n°7, à la place des représentants de l'opposition municipale bisontine, deux blancs et vous me donnerez mandat pour, lorsqu'un accord sera trouvé, pour les remettre et on les revalidera lors du prochain Conseil d'Agglo.

Est-ce qu'il y en a qui s'opposent à une désignation à main levée ? Est-ce qu'il y en a qui s'opposent ? Je n'en vois pas.

Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

## Rapport n°0.4 – Création des commissions

**M. LE PRESIDENT.-** Nous allons pouvoir gagner beaucoup de temps et nous allons désigner tous les membres de ces commissions à main levée. Il ne devrait pas y avoir de problème puisque cela a été fait par secteur. Bien sûr chacun n'a pas pu avoir forcément ce qu'il souhaitait, alors un certain nombre de collègues et amis avaient demandé à ce qu'on puisse être deux par commission. Le Bureau en a longuement discuté et il apparaît que c'est un peu compliqué parce qu'il y a des secteurs comme le secteur Ouest où il y en avait deux sur toutes les commissions et d'autres comme le Plateau où il n'y en avait pas.

Donc ça allait fortement déséquilibrer les choses. Ce qui a été proposé par le Bureau, que je vous propose ce soir, c'est qu'on ne change rien à la règle, c'est qu'il y en ait un par commission, mais que nous ferions le point dans un an pour voir si les commissions fonctionnent bien, et si dans certaines commissions il s'avère que certains commissaires ne viennent pas, mais régulièrement pas, aux commissions pour lesquelles ils ont été désignés, à ce moment-là on peut refaire un balayage et remettre d'autres personnes pour rééquilibrer, parce que la crainte qu'il y a c'est qu'effectivement, dans certaines commissions, il y ait de la désaffection.

Ce que je vous propose, enfin c'est le Bureau qui propose à l'unanimité qu'on ne change rien, il y a un membre par commission et par secteur, on fait le bilan dans un an, donc en mars l'année prochaine, mars / avril l'année prochaine on fait le bilan, et on regarde s'il y a des commissions qui ne sont pas très fréquentées, et à ce moment-là on pourra les rouvrir et on pourra... mais officiellement demander à certains collègues de se retirer, ou alors de venir, pour laisser la place à d'autres.

Est-ce que cela vous convient ? Je crois que c'est quelque chose qui assurera un bon fonctionnement.

**M. REYLE.-** Jean-Louis, tu as dit un minimum par secteur, il faut deux délégués.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, d'accord, mais dans le cadre du quota prévu.

Oui, parce que bien sûr, dans certains secteurs il y en avait deux, mais c'est des délégués supplémentaires, et cela déséquilibrerait tout parce que dans certains secteurs tout le monde voulait être dans deux commissions et dans d'autres moins, et donc les commissions allaient être totalement déséquilibrées, et on n'allait plus avoir d'équilibre au niveau de l'Agglomération, ce qui allait être ennuyeux.

Vous savez qu'il y a donc 9 commissions qui ont été créées :

- Finances, Ressources Humaines, communication, TIC
- Transports, infrastructures, déplacements
- Economie, emploi, insertion
- Développement durable, environnement, cadre de vie
- Culture, tourisme, sports
- Prospective, préparation et accompagnement des grands projets
- Habitat, politique de la ville
- Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes
- Gestion des déchets ménagers et assimilés

Un certain nombre de collègues m'ont posé la question, c'est vrai, donc oui il va falloir voter là-dessus, bien sûr, mais auparavant il y a encore des délimitations qui sont un peu... que l'on va regarder au fur et à mesure, le travail va enfin se mettre en route pour préciser les contours de chaque délégation, parce que pour l'instant c'est... comme elles ont été un peu bouleversées par rapport au dernier mandat il faudra

peut-être que nous refassions des précisions.

Par rapport aux 9 commissions, je dois vous faire voter sur ces différents points relatifs aux commissions et la création de 9 commissions, on dit par exemple que les délégués suppléants des communes sont membres de droit de la commission à la place des titulaires absents et dans ce cas ont voix « délibérative ». C'est-à-dire que si vous n'allez pas à une commission, que votre suppléant y va, le suppléant de la commune y va, et s'il vote, c'est une voix délibérative, il devient vraiment titulaire pour le temps dans cette commission.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ?

On peut considérer que c'est adopté à l'unanimité.

On passe donc au rapport numéro 5.

### **Rapport 0.5 – Désignation des délégués de la CAGB dans les commissions**

**M. LE PRESIDENT.-** Vous avez la totalité des membres, s'il y en a une qui en a 14 ce n'est pas un oubli, c'est qu'il y a un de nos collègues qui a souhaité ne pas siéger dans une commission car celle où il souhaitait siéger était prise et qu'il n'avait pas été repris par le secteur, il y en aura donc 14. Tous les autres en ont 16 ou 15, c'est pour cela que ça fait 136 au lieu de 137.

Les délégués ont été répartis par les secteurs suivant la règle que nous avons donc définie. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, je n'en vois pas.

C'est donc adopté.

On peut passer au rapport n°6.

### **Rapport n°0.6 – Election des délégués de la CAGB dans différents syndicats mixtes**

**M. LE PRESIDENT.-** Je vais énumérer un certain nombre de syndicats mixtes, je ne vais peut-être pas lire tous les noms. S'il y a encore des difficultés qui se posent c'est le moment de le dire, on peut toujours, en séance, changer des choses si le maire dit par exemple, le maire de la commune dit que c'est plutôt untel ou unetelle qui ira, si cela ne touche pas aux équilibres on peut le faire, mais après on ne revient pas non plus au niveau des équilibres par secteur car tout cela est l'objet d'un savant dosage qui a été fait au niveau justement des secteurs.

Concernant le SMAIBO, il y a d'ailleurs là une sur-représentation de la périphérie, c'est en accord avec la Ville de Besançon qui sera sous-représentée dans le SMAIBO puisque c'est le Syndicat Mixte de l'Aire Industriel de Besançon Ouest qui est totalement sur la périphérie, donc la Ville de Besançon est moins représentée. Par contre, elle sera plus représentée dans Témis qui est sur la commune de Besançon. Ceci a été fait en accord entre les maires des secteurs.

Pour le SMAIBO, vous avez les titulaires : BAULIEU, les deux GAVIGNET, Gilbert et Bernard, PREIONI, MARTIN, BODIN.

Leurs suppléants : BRIOT, WYSOCKI, RENO, LANGUEBIEN, DELESSARD et ALLEMANN

Pour le SMPSI, les titulaires : FOUSSERET, MENETRIER, LOYAT, BODIN, BAULIEU, DEMESMAY, FELT et MARTIN.

Leurs suppléants : WEINMAN, BULTOT, POISSENOT, RONZI, JAVAUX, LATHUILIERE, BECOULET et VALLET.

Pour le SMPSI, est-ce qu'il y a des remarques pour les deux ? Je n'en vois pas.

Syndicat Mixte Lumière, j'avais reçu une demande, ça a été pris en compte. Concernant les titulaires : DUMONT, CONSTANTINI, HUOT. On a donc trois spécialistes du haut débit, ça va donc débiter !

Pas de remarques ? Je n'en vois pas.

Pour La Vèze, moi-même et Jacques MARIOT, et un représentant de Saône, un représentant de Morre, un représentant de La Vèze, donc en l'occurrence Messieurs MARCEAU pour Saône, Jean-Michel CAYUELA pour Morre, Monsieur CURTY, le maire de La Vèze.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray : GIRARD, MONNEUR, CONTOZ, MARTIN, PRALON, PREIONI. Et les suppléants, il n'y en a pas.

Tout cela a été très compliqué à mettre en place, je remercie d'ailleurs Jean-Philippe DEMILLIER ainsi que Maryvonne TALES et Christian BORNOT qui, bien sûr, sous la conduite éclairée de Jean-Paul VOGEL mais ce sont tout de même eux qui ont fait le travail, ainsi que d'autres, Stéphanie EUSTACHE aussi, qui ont mis cela en musique et ce n'est pas évident. Je les remercie donc en votre nom.

C'est donc adopté aussi pour Nancray, dont le Président devrait être d'ailleurs en l'occurrence Pierre CONTOZ, en tout cas c'est notre candidat à la présidence.

## **Rapport n° 0.7 – Election des délégués de la CAGB dans différentes associations**

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le COS de la Ville de Besançon, il faut un titulaire, on propose Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, il n'y a pas de remarques ?

Pour le GART, c'est moi-même avec Jean-Claude ROY. Le GART, c'est le groupement des autorités responsables de transports, c'est quelque chose qui va beaucoup se réunir, entre autre suite au Grenelle de l'Environnement, pour essayer de ramener des subventions pour notre TCSP.

Il n'y a pas de remarques ?

L'Audab est composée de 4 collèges, le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> avec des membres fondateurs qui sont la CAGB, le Département du Doubs et l'Etat, les membres de Droit : le SMSCoT, la Ville, les communautés de communes du SMSCoT. Le troisième collège c'est les membres adhérents, c'est-à-dire les communes de l'Agglomération bisontines comprises au sens du périmètre du SCoT, et puis les membres adhérents après agrément.

La CAGB est représentée par le Président et 15 élus titulaires et nous serons amenés par la suite à élire parmi eux 7 représentants au CA de l'Audab. Les 15 élus, vous avez la liste : FOUSSERET, BONTEMPS, PRESSE, GUILLEMET, GENDRAUD, RONZI, BODIN, DILLSCHNEIDER, RUTKOWSKI, BAVEREL, PROST, OYTANA, VIENNET, MOYSE, ASTRIC et LETHIER. C'est conforme ? C'est conforme.

Le PLIE : Annie MENETRIER, Valérie HINCELIN, Thierry BENETEAU, Sylvie WANLIN, Bernard MOYSE, Philippe CHANEY, Serge RUTKOWSKI, Jean-Marie CAYUELA, Jean-Michel FAIVRE.

Pas de remarques ?

C'est adopté.

L'AdCF, je propose que ce soit, c'est toujours lui qui a suivi cela, Gabriel BAULIEU qui soit notre représentant à l'Association des Communautés de France.

L'Association des Maires des Grandes Villes de France, j'y suis moi-même au titre de maire de la Ville de Besançon, mais l'Agglo étant aussi adhérente à l'AMGVF il faut donc qu'il y ait un autre représentant de l'Agglo. Y étant au niveau de la Ville, je propose que ce soit quelqu'un de périphérie qui représente l'Agglo, en l'occurrence je propose que ce soit Gabriel BAULIEU.

L'association du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône, dans le cadre de ses compétences au niveau de sa vice-présidence, je propose que ce soit Jean-Pierre GOVIGNAUX.

Il n'y a pas de remarques ?

L'ASQAB, je propose Daniel HUOT et Béatrice FALCINELLA comme suppléante.

C'est bon.

Donc jusqu'à présent tout le monde est d'accord.

### **Rapport n°0.8 – Election des représentants de la CAGB dans des Sociétés d'Economie Mixte (SEM)**

**M. LE PRESIDENT.-** Un titulaire à la SEDD qui serait moi-même. Je n'en suis plus le Président, c'est actuellement Vincent FUSTER qui en est le Président.

La SAIEMGB-IE, le nom va changer, cela veut dire Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Grand Besançon - Immobilier d'Entreprise. Je vais essayer de trouver quelque chose de plus simple. C'est notre société d'économie mixte qui construit les usines, puisqu'il y a une autre SAIEM, la SAIEMB logements qui fait du logement.

Donc ici je propose que ce soit moi-même puisque j'en suis le président, Annie MENETRIER, Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre MARTIN.

Je propose que ce soit Gabriel BAULIEU qui soit le porteur à l'Assemblée Générale, le porteur des parts de la SAIEMB. Tu as beaucoup d'argent mais qui, malheureusement, ne t'appartient pas, tu ne fais que le porter et il faudra le rendre.

Pas de remarques ?

C'est adopté.

La SEM de la Citadelle, je propose que notre assemblée soit représentée par le Président de la commission tourisme, à savoir Claude PREIONI.

Pas de remarques ?

Adopté.

Donc vous êtes d'accord sur ces désignations, du moins sur ces validations puisque tout cela a été fait depuis déjà plusieurs semaines.

### **Rapport n°0.9 – Election des délégués de la CAGB dans différentes commissions**

**M. LE PRESIDENT.-** La commission ad hoc Marnières, c'est la commission qui va très prochainement valider le choix de l'aménageur qui va donc aménager pour notre compte la zone des Marnières, à Thise. Donc je propose qu'outre moi-même et Jacques MARIOT qui lui, par ailleurs, est adjoint au commerce à Besançon, il y ait Gabriel BAULIEU qui soit premier Vice-Président, qu'il y ait Jean-Pierre MARTIN qui représente la commission économie dont il est le Président délégué, qu'il y ait Raymond REYLE

qui est le maire de Chalezeule et Bernard MOYSE qui est le maire de Thise puisque cet équipement est sur ces deux communes, Thise et Chalezeule. Non, c'est sur Chalezeule mais c'est dans la zone BTC qu'on appelle la zone Besançon, Thise, Chalezeule, donc le Président... vous me demandiez comment c'était fait, le Président de la CAGB, un Bisontin adjoint au commerce, le Vice-Président chargé des finances sur l'aspect financier qui est quand même important, Jean-Pierre pour la vice-présidence déléguée, et puis le maire de Chalezeule et le maire de Thise, donc ça paraît quelque chose... et nous devrions très prochainement pouvoir valider un choix.

Pas de remarques ?

CRT, Comité régional de l'habitat, je propose que ce soit Robert STEPOURJINE et Danièle POISSENOT.

Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat : Robert STEPOURJINE.

Comité d'orientation TGV : FOUSSERET, ROY, RUTKOWSKI et FELT.

Il n'y a pas de remarques ?

Comité consultatif des communes du secteur Nord : Serge RUTKOWSKI et Jean-Claude ROY. C'est un comité qui réunit les maires des communes concernées et les 4 communes membres, la communauté de communes du Val de la Dame Blanche.

Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la Cité des Arts et de la Culture, titulaire : Jean-Louis FOUSSERET, suppléant : Alain BLESSEMAILLE.

Commission d'appel d'offres de la SEDD pour la concession d'aménagement des Hauts du Chazal, c'est la zone, vous le savez, qui est autour... je dis cela pour les nouveaux, les anciens le savent, autour de Jean Minjoz. FOUSSERET, MARTIN et suppléants : BLESSEMAILLE ET ALLEMANN.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

## **Rapport n°0.10 – Election des délégués de la CAGB dans d'autres structures**

**M. LE PRESIDENT.**- Comité de pilotage Pôle Santé des Hauts du Chazal : FOUSSERET et MARTIN.

Etablissement Public Foncier du Doubs : FOUSSERET, LOYAT, GUILLEMET, MARTIN, STPOURJINE, REYLE, DEMESMAY, GUYEN, avec les suppléants qui suivent.

Pas de remarques ?

Office du Tourisme et des Congrès : PREIONI, PRALON qui représenteraient la CAGB.

CDT, Comité Départemental du Tourisme : Claude PREIONI.

Pas de remarques ?

## Rapport n°0.11 – Création et élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

**M. LE PRESIDENT.-** Je propose 8 représentants de la CAGB, donc c'est moi-même mais ce sera présidé par mon représentant qui sera Gabriel BAULIEU qui est donc hors des 8, et c'est Jean-Claude ROY, DEMONET, MARTIN, FELT, GAVIGNET, TAILLARD, ALAUZET, RACINE.

Il y a des associations :

Franche-Comté Consommateurs : Dominique COULON,

Agir et Réagir : Paul CUSENIER,

ASCOMADE : Alexandra MARIAGE,

L'APF : Bernard AVON,

Le MEDEF du Doubs : Philippe BEVALOT,

Consommation, logement et cadre de vie : Serge POMEY,

L'AUTAB : Patrick NOBLET

L'UFC Que Choisir qui n'a pas encore communiqué son représentant.

Est-ce que cela vous convient ?

Avant, on me dit bien que bien que ce ne soit pas inscrit à l'ordre du jour je vous demanderai s'il est possible que l'on délibère sur la question suivante, lorsqu'on a décidé de donner délégation au niveau des secteurs, le secteur d'Avanne, le secteur Sud Ouest, avait désigné Laurent DELMOTTE au SYBERT et Jean-Pierre TAILLARD au SCoT.

C'était une période où Jean-Pierre TAILLARD ne pensait pas encore se retrouver à la commission traitement des déchets. Donc désormais, à partir du moment où Jean-Pierre TAILLARD est dans cette commission Vice-Président Délégué, il conviendrait qu'il y ait un échange entre deux délégués d'Avanne, c'est donc à l'intérieur de la commune d'Avanne, Laurent DELMOTTE passerait du SYBERT au SCoT et Jean-Pierre TAILLARD du SCoT au SYBERT.

C'est possible de le faire en Assemblée, Jean-Paul ? On peut le faire si tout le monde est... c'est-à-dire que ça avait été désigné par le secteur et c'est à l'intérieur de la commune, donc c'est le maire d'Avanne qui demande cela. Il paraît logique que le maire qui est vice-président délégué soit aussi délégué au SYBERT. Cela ne me paraît pas quelque chose d'anormal.

Ça ne pose pas de problèmes ?

Raymond.

**M. REYLE.-** Dans les tractations pour le SCoT on avait pensé mettre Monsieur TAILLARD au Bureau, est-ce que cela pose un problème ?

**M. LE PRESIDENT.-** Là, tu ne pourras plus mettre Monsieur TAILLARD au Bureau puisqu'il ne sera plus au SCoT.

**M. REYLE.-** Mais pour la commune ?

**M. LE PRESIDENT.-** Pour l'instant, la commune... tu ne peux pas être au SCoT autrement que par l'Agglo. C'est une demande du maire d'Avanne.



**M. REYLE.-** Je m'incline si c'est une demande du maire !

**M. LE PRESIDENT.-** Jean-Pierre, tu es d'accord là-dessus ? Tu ne seras plus au SCoT.

**M. TAILLARD.-** Disons que mon absence récente a perturbé la situation puisqu'effectivement l'affectation dans la commission des déchets n'était pas quelque chose que j'avais imaginé dans un premier temps au moment des désignations par secteur, et c'est vrai que dès l'instant où vous entérinez le fait que l'on fait une permutation pour que je puisse passer au SYBERT et un autre conseiller municipal d'Avanne-Aveney passe au SCoT, il est clair qu'au vu de cette façon d'entériner les choses je ne peux plus être présent au SCoT par rapport à l'idée qu'on s'en était faite précédemment puisqu'il y a incompatibilité entre la présence dans les deux instances ainsi que les statuts sont définis à ma connaissance, malheureusement pour Raymond avec qui j'imaginai travailler, merci.

**M. REYLE.-** On va avoir du mal à se séparer de toi, mais enfin on essaiera de faire sans !

**M. LE PRESIDENT.-** Vous pouvez toujours aller manger les grenouilles à Avanne, au café du pêcheur !

**M. REYLE.-** Ce n'est pas pour les grenouilles mais pour le SCoT, voilà !

**M. LE PRESIDENT.-** Vous voulez vous retrouver, je ne sais pas, je te donne des adresses, le café des pêcheurs, il y a de très bonnes grenouilles là-bas ! Mais d'ailleurs la saison doit être finie ! Mais ne notez pas cela au compte rendu, enfin si, notez-le, ce n'est pas grave.

On peut donc noter que cet échange est fait et que cela devient officiel. Monsieur DEMILLIER, Jean-Paul, c'est bon ? O.K.

Le maire fera donc en sorte pour que ce soit régularisé dans sa commune.

## Rapport n°0.12 – Détermination du montant des indemnités des élus

**M. LE PRESIDENT.-** Vous avez ici les montants maximums. Sur la première page ce sont les montants maximums, ce ne sont pas les montants qui sont accordés, c'est-à-dire que ce sont les montants jusqu'où on pourrait aller, éventuellement. Il faut prendre la page suivante qui est la page 32 où totalement dans la clarté vous avez le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents délégués et les Présidents de commissions.

Ce qui est donc proposé c'est 72,60 pour le Président et 23,70 pour les co-Présidents.

Je précise bien, parce que je sais que cela intéresse beaucoup de monde, spécialement la presse, je précise bien que la page d'avant ce sont les indemnités maximums et que ce ne sont pas celles qui seront attribuées. Cela dit, on considère aussi que pour que la démocratie fonctionne il est normal que celles et ceux qui investissent beaucoup de leur temps, et qui, entre autre, pour beaucoup, sont obligés de réduire leur temps de travail, qu'il puisse y avoir une indemnité, qui n'est d'ailleurs pas énorme. Voilà Donc ce que je vous propose.

Nous aurions pu aller beaucoup plus loin, ou beaucoup plus bas, voilà donc ce qui a été proposé par le Bureau. Si vous avez des remarques vous pouvez les faire. Il n'y a pas de remarques ? S'il n'y a pas de remarques... il n'y a pas d'abstentions ?

Pas d'oppositions ?

C'est accepté à l'unanimité.

## Rapport n°0.13 – Droit à la formation des élus

**M. LE PRESIDENT.**- Ensuite, les élus ont le droit de se former. On rappelle le cadre législatif : « Les frais de formation sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la communauté ». Il faut prendre des organismes qui sont agréés, il y a une liste d'organismes agréés que l'on pourra vous donner, et vous pouvez vous former tout au long de votre mandat dans un certain nombre de limites financières, puisque : « Le plafonnement des crédits affectés à hauteur de 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la CAGB ».

Ce sont des formations à la prise de parole, à l'informatique, à la tenue de réunions, à ce que vous voulez.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Maintenant je vais vous donner les résultats des élections, concernant l'élection d'un membre du Bureau supplémentaire :

Nombre de votants : 134, trouvés dans l'urne : 134, bulletins blancs et nuls : 7, suffrages exprimés : 127, majorité absolue : 64.

Serge RUTKOWSKI : 124

François BRANGET qui d'ailleurs n'était ni là ce soir ni candidate : 3

Serge RUTKOWSKI est donc élu au Bureau.

Concernant l'élection des membres de la CAO, nombre de votants : 134, bulletins trouvés dans l'urne : 133. C'est ennuyeux qu'il n'y en ait que 133 ! Vous l'avez mis sur le PV, c'est constaté, cela dit, cela ne remettra pas en cause le résultat puisqu'il y a un blanc et nul et 132 suffrages exprimés. C'est la Commission d'Appel d'Offres. Pour ne pas qu'il y ait des recours après, non ? C'est nickel, d'accord !

Pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public de la CAGB, nombre de votants : 134, nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 134, bulletins blancs et nuls : 1. Il y a un irréductible ! Suffrages exprimés : 133, nombre de voix pour la liste : 133.

Cela veut tout de même dire que le travail a été plutôt bien préparé auparavant puisque c'est la quasi-unanimité.

Maintenant nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour. Je vous rassure tout de même, généralement les réunions du Conseil de communauté durent beaucoup plus longtemps que cela. N'habituez pas vos conjoints à ce que vous soyez rentrés à 19 heures à alors que ça commence à 18 heures, dites bien, en rentrant chez vous, que c'était exceptionnel, sans quoi, quand vous allez rentrer à 21 heures ou 22 heures il va falloir que vous donniez des explications. Je pourrai vous signer des bons s'il le faut, mais bon...

## Rapport n°0.14 – Modalités de concertation sur le projet TCSP

**M. LE PRESIDENT.**- Avant de passer la parole à Jean-Claude ROY, vous savez que le 16 décembre 2005 on a décidé du principe d'un réseau de transport collectif en site propre. Cette page que je vous ai mise dans le rapport ne figurera pas dans les délibérations, c'est pour que vous ayez une idée car elle montre les deux tracés au centre-ville, ces deux tracés étant soumis à concertation, c'est pour votre information à vous. Ce qui figurera dans les délibérations c'est ce qui est à la page 37, c'est-à-dire les deux tracés CHU / Planoise / Brûlard, ça arrive au centre-ville, ça traverse le centre-ville, et c'est la concertation

qui dira par où cela traverse, et ça ressort de l'autre côté pour aller... oui, ça peut ressortir pour aller sur Les Vaites.

Voilà, maintenant je passe la parole à Jean-Claude ROY qui va nous expliquer pourquoi désormais nous entrons dans une procédure de concertation.

Simplement aussi pour vous informer qu'actuellement nous sommes très attentifs à ce qui se passe au niveau du Grenelle de l'environnement, c'est pour cela que j'ai rencontré d'ailleurs dernièrement le maire de Dijon, le maire de Tours et Brest qui vont faire des TCSP comme nous, et nous allons prendre contact aussi avec Monsieur RUFENACHT, le maire du Havre qui, lui aussi, engage un TCSP car nous voudrions mettre en place des groupements de commandes, tant pour les études, pour l'ingénierie financière, pour le matériel, parce que cela coûte très très cher et toutes les communautés d'Agglomération ont des difficultés à financer cela, parce qu'à Dijon ils ont un budget plus important, nous en avons pour deux cent et quelques millions, eux c'est cinq cents, quatre cent cinquante, donc tout le monde a les mêmes difficultés de financement, il faut donc que l'on rationalise tout cela, c'est pour cela qu'on essaie de travailler ensemble avec au moins 4 ou 5 agglomérations de France. Parce qu'il y a actuellement de plus en plus de demandes et je crois que le prix des carburants, maintenant, le prix de l'énergie qui arrive maintenant à des prix complètement fous, cela nous incite vraiment à aller dans cette direction sachant que ce sera un effort financier, nous en reparlerons bien sûr, important pour l'Agglomération, et que cela nécessitera d'ailleurs certainement que nous ayons des choix à faire et si on fait le TCSP on ne pourra pas rajouter des couches et des couches, et des couches de projets parce que mon voisin de droite me rappellerait à la raison, mais il n'aurait même pas à le faire parce que je suis, comme lui, très raisonnable sur ce sujet. Donc pour vous dire que je vais essayer... j'ai demandé d'ailleurs aux deux députés de m'aider, à Jacques GROSPERRIN et à Françoise BRANGET, je leur ai écrit pour leur demander, et j'espère que mon appel sera entendu, pour rencontrer les ministres concernés pour obtenir pour l'Agglomération du Grand Besançon des financements. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement on parlait plutôt de quelque chose comme 20 %, je crois, c'est ça, Monsieur MARTZLOFF ? C'est ce qu'on espère et ce qui est nécessaire d'ailleurs pour nous.

Jean-Claude, je te laisse présenter cela. C'est la concertation.

**M. ROY.**- Le Président a rappelé que le 16 décembre 2005 la Communauté a validé et sanctionné l'étude d'opportunité et de faisabilité conduite par SEMALY et nous avons donc validé 3 axes de TCSP, une étude qui définissait une armature TCSP sur une ligne Ouest-Est empruntée par un matériel de forte capacité constituant l'épine dorsale du réseau, une offre bus et ferroviaire venant la compléter, le tout formant un réseau TCSP permettant de desservir environ 70 000 habitants.

Premier axe : une ligne structurante Ouest / Hauts du Chazal (pôle Minjoz), à l'Est (Marnière) passant par le centre-ville, comme le Président l'a dit, et desservant le pôle Viotte en antenne d'une longueur de 14 kilomètres.

Deuxième axe, c'est ce que nous avons décidé au mois de novembre dernier, une liaison ferroviaire constituant la branche Nord de l'armature entre Viotte et Auxon.

Troisième axe : deux lignes de bus en site propre, l'une radiale reliant le centre-ville au Campus universitaire et à Témis, l'autre en arc de cercle reliant les entrées de ville par le contournement Nord, soit au total 14 kilomètres là-aussi, mais cette partie-là sera à l'aune de l'arrivée de la liaison Nord Est.

Le gain de clientèle estimé à la conclusion de cette étude était d'environ 20 à 30 % globalement. Le projet de création du TCSP, donc cette étude a permis de vérifier les principes d'insertion du TCSP sur les 14 kilomètres entre les hauts du Chazal et la zone commerciale des Marnières avec la branche de la gare Viotte, les différents principes d'exploitation, plusieurs hypothèses sont possibles. Les hypothèses de clientèle estimées : entre 25 et 30 000 voyages / jour dans l'hypothèse d'un trolleybus, entre 40 et 50 000 voyages / jour dans l'hypothèse d'un tramway.

Les options de traversée du centre ville, il y en a deux, le Président l'a dit, les principes de réorganisation de la circulation routière associée, les principes de réorganisation du réseau GINKO puisque bien entendu autour de l'axe structurant le réseau continuera à vivre, il sera à nouveau dessiné et maillé, c'est bien le concept d'intermodalité qu'on a mis en place en septembre 2002, intermodalité aussi avec le train dans les communes dotées d'une gare, les principes de réorganisation du stationnement et notamment la position des parcs-relais et des pôles d'échanges, les coûts d'investissement et de fonctionnement et le mode de gouvernance et le planning de cette opération.

On vise quatre grands objectifs :

- augmenter la capacité de ce réseau,
- augmenter la régularité et le confort par une meilleure réponse environnementale,
- permettre la fluidité par rapport au trafic de véhicules particuliers, donc gagner en vitesse commerciale, passer de 17 à 21,
- permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, se mettre en conformité avec la loi.

Le 22 février dernier le Conseil Communautaire a décidé de s'engager dans une deuxième étape du processus de démarrage de ce projet, il s'agissait d'enclencher une phase d'étude d'avant-projet menant à terme au commencement des travaux à la mi-2010 conformément au planning prévisionnel de cette opération qui nous amène à lancer le projet en fin d'année 2013. Il a été décidé en février de scinder des marchés en tranches strictement nécessaires à l'étape considérée en une tranche ferme portant sur les études d'avant-projet, c'est ce qui est en cours, une tranche conditionnelle 1 portant sur la préparation des contrats, et une tranche conditionnelle 2 à affermir après l'obtention de la DUP et portant sur l'exécution des travaux et son suivi jusqu'à la mise en service.

L'objet de la délibération de ce soir est de préciser les objectifs et les modalités de la concertation préalable publique. Les études réalisées ont permis de définir les grandes lignes du projet que je viens de rappeler et ses différentes alternatives, il est donc possible désormais d'ouvrir la concertation préalable sur le tracé de référence dont j'ai parlé qui relie, outre le CHU Minjot et les Hauts du Chazal, Planoise, Micropolis avec son parc-relais et son pôle d'échanges, les secteurs Grette, Brûlard, le pôle d'échange Saint-Jacques, le centre-ville avec ses options, la gare Viotte, la place Flore et le quartier des Chaprais, le futur quartier des Vaites, le pôle d'échanges Palente, la ZAC des Marnières.

Je rappelle que ce schéma comprend également tout ce qui concourt à l'intermodalité, je le rappelle à nouveau parce que c'est important, il faut que le projet de TCSP participe au développement de l'Agglomération, et en ce sens l'intermodalité dans les pôles d'échanges fera que chacun, dans l'Agglomération, gagnera en vitesse et en temps de trajet. Il faut donc vérifier la pertinence des parcs-relais où les automobilistes laisseront en périphérie leur voiture pour accéder au centre-ville, il faut développer les pôles d'échanges et les rendre encore plus performants, et il faut assurer la connexion avec la branche nord de l'armature TCSP qui a la double fonction de la desserte périurbaine par TER avec la liaison avec la gare d'Auxon.

Les objectifs de la concertation publique, c'est la Communauté d'Agglomération qui souhaite engager cette phase de concertation sur l'ensemble des 14 kilomètres de l'axe structurant. Il faut donc associer et expliquer pédagogiquement le projet, recueillir les avis et les suggestions de la population locale avant l'achèvement des études et le lancement de l'enquête préalable à la DUP afin d'y apporter le cas échéant toutes les modifications nécessaires. Cela vous est décrit dans la page 36, je ne développe donc pas cela. On vise deux grands objectifs, c'est bien sûr conjuguer l'écoute, les attentes du public... je me suis trompé de page, et consiste à lancer l'appel aux avis et suggestions sur la conception du réseau.

Le champ de la concertation, vous le voyez...

**M. LE PRESIDENT.-** J'ai entendu un mouvement de foule.

**M. ROY.-** Je me suis trompé de page.

**M. LE PRESIDENT.-** Il me semble que ce n'est pas la bonne page. J'ai entendu un grondement.

**M. ROY.-** C'est la page 38, le champ de la concertation :

- en premier lieu, les élus des communes traversées ou impactées par le projet,
- les habitants, riverains du tracé et ses options,
- les habitants, des communes environnantes, utilisateurs des transports collectifs,
- les instances représentatives des quartiers,
- les instances représentatives des acteurs économiques ou chambres consulaires.

Le temps de la concertation est en deux temps, il est proposé que la concertation soit organisée dans un premier temps en juin avec les conseils de quartiers, les commerçants, les habitants de l'Agglo, les associations et notamment les usagers des transports publics, dans un deuxième temps des débats en septembre avec les réunions de quartiers, les réunions de secteurs sur l'ensemble de l'Agglomération, et une réunion très large avec tous les habitants de l'Agglomération. Cette concertation permettra de tirer un premier bilan de la concertation publique en octobre 2008, de tirer un bilan définitif et clore la concertation à l'ouverture de l'enquête publique en 2009, et d'approuver le projet définitif de cette opération ensuite.

Je ne commente pas l'information sur la concertation publique, elle vous est décrite à la page 39, ni les moyens de concertation qui seront mis en place... je me suis encore trompé de page ? Je vous dis pourquoi, c'est parce que j'ai travaillé sur mon rapport de présentation au Bureau, parce que c'est le même rapport, et je vous demande de me pardonner pour les erreurs de page.

L'expression du public sera consignée soit dans des registres mis à la disposition dans les lieux d'exposition, soit dans les comptes rendus des réunions publiques qui retraceront les différentes interventions.

Voilà l'objet de ce rapport, et je vous demande d'en approuver les objectifs et de vous prononcer sur la nécessité d'entreprendre cette concertation préalable comme décrite dans ce rapport. Voilà Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Tu as parlé du pôle d'échanges de Palente, si, tu as parlé de cela dans ton rapport, il ne passe plus par Palente ?

**M. ROY.-** Je n'ai pas parlé de Palente.

**M. LE PRESIDENT.-** Si, tu as parlé de Palente.  
Frédéric ?

**M. MARTZLOFF.-** En fait aujourd'hui on a un pôle d'échanges bus à Orchamps.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, le pôle d'échanges bus, mais qu'on n'imagine pas que le TCSP va passer dans Palente.

**M. MARTZLOFF.-** Il va passer au niveau du rond-point de Palente.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, du rond-point de Palente, au-dessus. Donc c'est cela que vous appelez le pôle d'échanges de Palente, d'accord.

**M. MARTZLOFF.-** Tout à fait.

**M. LE PRESIDENT.-** Parce que pour nous, Bisontins, Palente c'est plus la place des tilleuls que le rond-point, là-bas. Je voulais bien préciser que le TCSP ne passait pas par la place des tilleuls.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

La consultation, bien sûr, on parle des maires des communes concernées, mais il est bien évident que l'ensemble de notre Conseil d'Agglo va être concerné par cette concertation, c'est un sujet qui est totalement structurant pour toute l'Agglomération du Grand Besançon.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur REYLE.

**M. REYLE.-** Je suis étonné qu'il n'y ait que les deux communes traversées par le TCSP qui fassent l'objet de la concertation préalable.

**M. LE PRESIDENT.-** Je n'ai pas compris ce que tu disais.

**M. REYLE.-** Je répète. Je suis étonné que la concertation se fasse uniquement dans les deux communes traversées et ne s'étend pas. Il est précisé : « n'entreprend une concertation préalable sur les communes de Besançon et Chalezeule ».

**M. ROY.-** J'ai bien expliqué, au titre de la loi qui est décrite, qui est nommée dans le rapport, il est convenu que ce sont les communes impactées par l'axe structurant qui sont a priori celles concernées par la concertation préalable, mais j'ai bien indiqué que la concertation préalable aurait lieu sur l'ensemble de l'Agglo par des réunions de secteurs, notamment au mois de septembre prochain. Il y aura donc bien une concertation préalable sur l'ensemble de l'Agglomération, et toute la population de l'Agglomération sera invitée à ces réunions.

**M. REYLE.-** Parce qu'il y a le problème de la légalité et puis notre intention d'informer, alors j'aimerais savoir si légalement est-ce que c'est simplement Besançon et Chalezeule, ou alors d'autres communes, légalement, qui se rencontrent, parce que là il n'y a marqué que Besançon et Chalezeule. C'est ça, Jean-Claude.

**M. ROY.-** C'est une concertation préalable qui vise toutes les personnes qui utilisent le transport public dans l'agglomération, donc c'est bien au-delà des deux communes qui sont visées par la loi, vous avez bien compris qu'on étend la concertation préalable à l'ensemble de l'Agglomération, et il y aura des réunions notamment à Besançon et à Chalezeule qui sont impactés par les 14 km de l'axe structurant, mais bien au-delà sur l'ensemble de l'Agglo avec des réunions de secteurs puisque vous avez compris que notre réseau d'Agglomération sera ajusté à l'axe structurant du TCSP. La concertation va donc intéresser tous les habitants de l'Agglomération.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui ?

**M. JOSSO.-** Pour le moment j'ai l'impression que la ville de Besançon fait la chasse plutôt à la voiture mais pour les personnes de l'Est bisontin il n'y a pas le choix, on ne peut pas garer une voiture et prendre un bus. Le réseau Ginko en dehors de la ville n'a pas la même fréquence que les bus de ville, j'ai donc l'impression que l'on fait la chasse à la voiture en mettant des îlots pour empêcher de doubler quand le bus est arrêté, on supprime les voies d'arrêt sur le boulevard, on ne fluidifie pas du tout la circulation, mais on n'a pas d'échange pour le moment, on n'a pas de possibilité. J'ai l'impression qu'on fait la chasse à la voiture pour pouvoir justifier des gros travaux ultérieurement.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, non, je pense qu'il ne s'agit pas de faire la chasse à la voiture. Simplement, si on ne met pas en place des dispositifs pour remplacer la voiture en ville, dans quelques années on ne circulera plus dans Besançon. Je vous invite, cher collègue, à venir le soir près de Micropolis, vous savez, quand vous habitez dans le secteur là-bas, ce n'est pas que les Bisontins, je vous incite aussi à aller du côté de la rue de Belfort ou de la rue de Vesoul, si nous n'y prenons garde toute l'Agglomération va être "embolisée", on ne circulera plus. Donc ce que font l'ensemble des communautés, ce n'est pas spécifiquement à Besançon, c'est de mettre en place aux entrées de ville... je ne vois pas bien d'ici, vous venez d'où ?

**M. JOSSO.-** De Roche-lez-Baupré. Justement, nous n'avons rien.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, vous n'avez rien... justement, cher collègue, vous aurez puisqu'il y aura un pôle... vous serez certainement parmi les mieux placés puisqu'il y aura un terminus sur le secteur de la zone des Marnières, et que vous pourrez, en laissant votre voiture sur les parkings-relais, là-bas, avoir accès très rapidement au TCSP avec les transports en commun.

Je crois qu'il faut se dire une chose, tout d'abord il n'y a pas de chasse à la voiture parce que tout le monde peut avoir besoin et utilise sa voiture, simplement il faut savoir, il faut oser dire les choses, dans un avenir proche il y a deux problèmes qui vont se poser, c'est premièrement le problème d'accès à la ville, et quand vous venez, même de Roche-lez-Baupré, vous savez très bien qu'il y a des heures où la rue de Belfort est complètement embouteillée, que le Boulevard est complètement embouteillé, qu'on ne peut plus circuler, qu'on ne peut plus rentrer dans Besançon. Il y aura donc déjà bien sûr ce problème.

D'autre part, lorsque le pétrole sera à 1,5 ou 2 € le litre de gasoil, que beaucoup de personnes auront des difficultés, ne pourront même plus, tout simplement, mettre du carburant dans leur véhicule, il serait de notre part totalement irresponsable, je le dis, irresponsable de ne pas prévoir cela. On ne veut donc pas chasser la voiture mais on veut faire en sorte que quand on a besoin de la voiture on puisse l'utiliser, mais que quand on peut faire autrement on fasse autrement, et je pense qu'il faut tout de même se rappeler, se souvenir, qu'il y a moins de 6 ans, non, moins de 7 ans, avant que la CAGB ne prenne la compétence transports, combien vous aviez de bus par jour à Roche-lez-Baupré, avant GINKO ? Combien vous en aviez ?

**M. JOSSO.-** On est tous pour le transport en commun, bravo, mais simplement qu'on pense à faire les pôles d'échanges avant le reste, parce que pour le moment on ne peut pas ne pas prendre la voiture. Pour le moment, sur le boulevard, vous avez bloqué les voies de desserte de bus, vous avez fait des îlots avenue de Charigney, on ne peut plus doubler un bus. On voudrait que les gens ne prennent plus les voitures, mais les gens n'ont pas le choix, faites les zones d'échanges, après...

**M. LE PRESIDENT.-** Je comprends mieux ; ce que vous dites c'est qu'il faut accélérer les parkings d'échanges aux entrées de ville ?

**M. JOSSO.-** Oui.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord, je suis d'accord avec vous là-dessus. Mais il y a déjà un pôle d'échanges...

**M. JOSSO.-** Pour le moment, on ne favorise pas la voiture, je suis entièrement d'accord, mais il faut laisser la possibilité de faire autre chose, et on ne l'a pas.

**M. LE PRESIDENT.-** Actuellement, vous avez déjà un pôle d'échanges sur Palente qui existe, mais si votre question est de dire est-ce qu'il faut effectivement accélérer, avant même le tramway, parce que le tramway, attendez, c'est 2013, 2014 ou 2015, ce n'est pas... je ne vous promets pas le tramway pour dans deux ans, donc si votre remarque c'est de dire qu'il faut effectivement aller plus vite pour mettre en place, en utilisant déjà les bus, des parkings-relais aux entrées de ville, je suis totalement d'accord avec vous là-dessus.

Je suis d'accord avec vous là-dessus, absolument ! Donc, en fait, nous étions d'accord.

S'il n'y a pas d'autres remarques je vais mettre cela au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des oppositions ? Il n'y en a pas.

Simplement, ce que je voudrais dire aussi aux vice-présidents de commissions, aux vice-présidents délégués, le premier adjoint chargé des finances me faisait remarquer que vous êtes en train de préparer avec les services la DM, la Décision Modificative, c'est-à-dire les crédits supplémentaires. Il me demandait de vous rappeler, ce que je fais volontiers, c'est que pour l'instant il n'y a pas de crédits supplémentaires, et que pour les crédits supplémentaires il faudra trouver des économies complémentaires. Ensuite, s'il y a des difficultés... donc regardez déjà au niveau de vos délégations ce qui peut être fait en moins ou peut être fait en plus puisque nous devons gérer notre budget ici à l'Agglo comme nous le faisons tous dans nos communes, avec la plus grande parcimonie. Donc pour l'instant ne vous lâchez pas avec des budgets supplémentaires, essayez de faire éventuellement des économies par ailleurs. Les budgets supplémentaires devront être compensés par des économies.

Je voudrais aussi vous rappeler autre chose, s'il vous plaît ! S'il vous plaît, chers amis, c'est que le samedi 17 mai, à 8 heures 30 nous avons ici-même, Jean-Paul ?

**M. VOGEL.-** Oui.

**M. LE PRESIDENT.-** Un séminaire pour expliquer spécialement aux nouveaux élus le fonctionnement de l'Agglomération. Il serait bien que dans un souci bien compris de solidarité les anciens soient là aussi pour que... je sais bien, il y en a qui sont là du District, il y en a comme Gabriel BAULIEU qui sont là depuis quasiment 12 ans ! Je n'ai pas dit les vieux, j'ai dit les anciens. Donc le 17 mai, c'est un samedi, vous êtes invités à venir tous ici à 8 heures 30.

Je vous rappelle aussi que le prochain conseil aura lieu le 25 juin.

S'il n'y a plus de questions, je vérifie, mais je crois que la séance est terminée et que je la lève. Je vous remercie.



Monsieur BELUCHE ?

**M. BELUCHE.**- Le 25 juin, c'est un vendredi ou un mercredi ?

**M. LE PRESIDENT.**- On a dit que les Conseils avaient lieu, surtout à partir de la rentrée, avaient lieu les jeudis, mais en attendant cette salle-là est une salle qui ne nous appartient pas et nous avons été obligés de nous caler.

**M. BELUCHE.**- Ma question c'est : est-ce que l'on vient le 25 juin ou le vendredi ? Le vendredi 25 juin n'existe pas.

*(Vendredi est remplacé par mercredi à l'écran)*

**M. BELUCHE.**- Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce n'est pas terrible ! Mais moi je n'ai pas des yeux derrière la tête ! Je n'avais pas vu, mais vous avez raison.

**M. BELUCHE.**- C'était page 39, c'est pour cela !

*(Rires dans l'assemblée)*

**M. LE PRESIDENT.**- C'est le 25 juin.

- : - : - : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30)*